



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)****Vingt-cinquième session**

Genève, 25-29 août 2014

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN:**Autres propositions****Utilisation de pompes immergées****Transmis par l'Union Européenne de la Navigation Fluviale (UENF)^{1,2}**

1. La lettre b) au paragraphe 9.3.x.52 Type et emplacement des équipements électriques est rédigée actuellement comme suit:

"b) Seuls les équipements suivants sont admis dans les cofferdams, espaces de double coque, doubles fonds et espaces de cales (comparables à la zone 1):

- appareils de mesure, de réglage et d'alarme de type certifié de sécurité ;
- appareils d'éclairage répondant au type de protection "enveloppe antidéflagrante" ou "suppression interne" ;
- émetteurs de sonar en enceinte hermétique dont les câbles sont acheminés jusqu'au pont principal dans des tubes en acier à paroi épaisse munis de joints étanches aux gaz ;
- câbles du système actif de protection cathodique de la coque, installés dans des tubes de protection en acier semblables à ceux utilisés pour les émetteurs de sonar."

¹ Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2012-2016 (ECE/TRANS/224, par. 94, ECE/TRANS/2012/12, activité 02.7, (A1b)).

² Diffusé en langue allemande par la CCNR sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2014/40.

Proposition

2. L'UENF propose d'ajouter le texte suivant à la fin de la lettre b) :

"Les équipements suivants sont admis seulement dans les espaces de double-coque et les doubles fonds :

- pompes immergées fixées à demeure avec surveillance de la température, du type "certifié de sécurité"."

Motif

3. L'utilisation de pompes immergées dans les espaces de double-coque et les doubles fonds permet d'améliorer le vidage et le vidage des restes d'eau de ballastage, notamment en période de gel.
